

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BIODEGRADABLE DISINFECTANT
Code du produit : A100160
Autres moyens d'identification : Drug Identification Number (DIN): 2503476

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant concentré à base de peroxyde enregistré par Santé Canada et certifié Ecologo®.
Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.
12 James St N, Suite 201A
Hamilton, ON L8R 2J9
Canada
regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro : En cas d'urgence chimique Appelez le CANUTEC's 24-Hour Number 24h/24, 7j/7
d'urgence Pour les États-Unis et le Canada : 1-888-CANUTEC (226-8832) or *666 on a cell phone

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS CA) : P261 - Éviter de respirer les mist/vapours/spray.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets dangereux ou un point de collecte des déchets spécial en accord avec les réglementations locales/provinciales/fédérales.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Hydrogen peroxide	Hydrogen peroxide, H2O2	n° CAS: 7722-84-1	5 – 10
Alcohol Ethoxylate	Ethoxylated alcohols (C=7-21)	n° CAS: 68991-48-0	3 – 7
D-Limonene	(R)-1-Methyl-4-(1-methylethenyl)cyclohexene	n° CAS: 5989-27-5	0.1 – 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit et le numéro DIN.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les fume/mist/vapours/spray. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage	: HDPE.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA	1.4 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
VEMP (OEL TWA) [ppm]	1 ppm

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Notations et remarques	C3
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	Eye, URT, & skin irr
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
OEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
OEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
OEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
ACGIH OEL TWA [ppm]	1 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OSHA PEL TWA [1]	1.4 mg/m ³
OSHA PEL TWA [2]	1 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair et incolore.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Parfum d'agrumes
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5.5 – 6.5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.03 – 1.05
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Mince comme de l'eau
Propriétés explosives	: Not explosive.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Agent oxydant. métaux. Matières combustibles.

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

D-Limonene (5989-27-5)

CL50 - Poissons [1]	720 µg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
CL50 - Poissons [2]	702 µg/l Test organisms (species): Pimephales promelas

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

D-Limonene (5989-27-5)	
CE50 - Crustacés [1]	0.307 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [2]	0.51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
Algues ErC50	0.32 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	0.32 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0.214 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
FBC - Poissons [1]	864.8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3.049 – 3.801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
CL50 - Poissons [1]	70.1 mg/l 48 hours
CE50 - Crustacés [1]	5.3 mg/l Daphnia, 48 hours
CE50 96h - Algues [1]	3.389 mg/l Source: EPI SUITE

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Ce produit ne présente pas les propriétés d'inflammabilité, de corrosivité, de réactivité ou de toxicité persistante dans l'environnement. Ce produit n'inhibe pas négativement une gamme diversifiée d'organismes aquatiques (animaux, plantes, bactéries) comme l'exige le programme Ecologo® sous UL2759.

D-Limonene (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
DThO	3.29 g O ² /g substance
Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)

DBO (% de DThO)	Not applicable
-----------------	----------------

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Persistence et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
------------------------------	---------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

D-Limonene (5989-27-5)

Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation ($4 \leq \text{Log Kow} \leq 5$).
FBC - Poissons [1]	864.8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3.049 – 3.801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.36 Source: IPCS

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible

D-Limonene (5989-27-5)

Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3.049 – 3.801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Tension de surface	80.4 mN/m (20 °C, Pure substance, Calculated value, 100 %)
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the component(s) available.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.36 Source: IPCS

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Mobilité dans le sol	589.5 Source: EPI SUITE
----------------------	-------------------------

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

D-Limonene (5989-27-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

D-Limonene (5989-27-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 01/27/2023

Textes complet des phrases H:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.